

Prise de parole Rassemblement Bagnères

Qui pouvait imaginer quatre ans après que ce serait pire qu'avant? Souvenez-vous, mai 2012!

Rappelez-vous les dégâts occasionnés par la politique Sarko Fillon aux effets néfastes sur les travailleurs les privés d'emplois et les retraités

Nous-mêmes à l'occasion du premier mai, devant l'arbre de la liberté, pour mettre « le Sarko », dehors, ce Sarko qui le premier avait commencé à remettre en cause la protection et les droits, des salariés et des retraités, celui qui le premier avait gelé les pensions, celui qui prônait aussi de travailler plus pour gagner plus. En se présentant comme défenseur des valeurs de gauche hollandaise nous paraissait être l'homme de la situation, hélas comme vous, nous avons été trompés, car Jamais depuis l'après-guerre les salariés la jeunesse et les retraités n'ont autant souffert qu'aujourd'hui

Et tout cela, oui tout cela, du fait qu'un candidat à la présidence ait eu sans vergogne ce culot inimaginable d'oser se présenter comme candidat socialiste. C'est malheureusement ce dont revendiquent aujourd'hui avec la même méthode pour duper les gens, son premier ministre Manuel Valls (qui est loin d'avoir une attitude digne vis à vis des travailleurs des privés d'emplois et aussi vis-à-vis des migrants), et aussi le fameux banquier Macron qui est à l'origine du premier plan de casse du code du travail et qui au nom de l'écologie préfère les autobus aux trains !! lol.....

Ce Hollande qui habilement avait juré que lui aussi était « l'ennemi de la finance » et que lui aussi taxerait le capital ce qui lui permettrait de redonner du pouvoir d'achat au peuple

QU'EN EST-IL AUJOURD'HUI,

Rien de tout ça bien au contraire, des cadeaux sans précédent et sans contrepartie à un patronat toujours plus exigeant qui se concrétisent par des baisses de charges 30 milliards de CICE gel des salaires et des pensions sans oublier pour nous augmentation d'impôts, diminution des remboursements sociaux ect...Et toujours pas d'emplois en vue.

C'est pour toutes ces raisons que pas moins de six organisations syndicales de retraités : UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, UNIR-CFE-CGC, SFR-FSU, UNIR-Solidaires et trois associations de retraités FGR-FP, LSR, Ensemble & solidaires-UNRPA, ont appelé l'ensemble des retraités à faire du 10 mars une journée d'action forte pour exiger la revalorisation des pensions.

UN POUVOIR D'ACHAT EN BAISSSE CONSTANTE

Le constat est sans appel : depuis le 1^{er} avril 2013 aucune revalorisation des pensions n'a eu lieu, à l'exception de celle, dérisoire, de 0,1 % en octobre dernier, tandis que les retraites complémentaires sont bloquées pendant trois ans. Le montant des pensions stagne mais la fiscalité, elle, augmente ! A la suppression de la demi-part fiscale pour les veuves et les veufs s'ajoute la fiscalisation dans la loi de Finances 2016 de la majoration de 10 % des pensionnés ayant eu au moins trois enfants. « Le cumul de ces deux mesures a entraîné une surimposition démesurée : des retraités ont vu leur imposition doublée, voire triplée. » soulignent les neuf organisations dans une lettre adressée à Michel Sapin, ministre des Finances. Le résultat c'est une régression sensible du pouvoir d'achat des retraités, qui rend difficile, parfois impossible, de se soigner, de se loger et même de se nourrir. Au point que 10 % des retraités vivent désormais sous le seuil de pauvreté.

DES PENSIONS DE RÉVERSION MENACÉES

Après l'acceptation par trois syndicats de la fusion des régimes de l'ARRCO et de l'AGIRC, il y a fort à craindre que le droit à l'ouverture des droits soit aligné sur le moins favorable, l'AGIRC, à 60 ans, alors qu'il est ouvert à 55 ans pour l'ARRCO. Le MEDEF étudie par ailleurs l'idée d'une baisse des réversions de 60 à 54%. Et ce que veut le Medef, le gouvernement socialiste d'aujourd'hui y consent...

VIVRE DE SA RETRAITE DIGNEMENT SERAIT CE TROP DEMANDÉ ??

· Nous voulons la fin du gel des pensions du régime général et des régimes complémentaires et un taux de réversion fixé à 75 %

· Nous voulons que les pensions soient indexées sur l'évolution des salaires et un minimum équivalant au SMIC pour tout retraité ayant eu une carrière complète

· Nous voulons le rétablissement de la demi part supplémentaire pour toute personne ayant élevé au moins un enfant et l'exonération fiscale des majorations de pensions pour charges de famille.

-Mais aussi nous voulons une politique de santé digne de ce nom

- avec un maintien des hôpitaux publics de proximité (sachant que l'éloignement de ces services est très pénalisant pour nos anciens)

- avec une amélioration des remboursements notamment (optique auditif et dentaire)

- un accès aux soins pour tous les retraités quel que soit leur situation et leurs niveau de ressources et pas une médecine à deux vitesses tel qu'on la voit poindre aujourd'hui

Nous sommes 16 millions en France, nous voulons être entendus.

De même les retraités sont tout aussi concernés par ce coup dur porté au code du travail, par ce même gouvernement socialiste. Durant toute leur vie de travailleur, ils l'ont défendu, et ont ainsi permis par l'action à faire évoluer ce code du travail au point qu'il devienne ce seul rempart qui reste aujourd'hui aux salariés face à un patronat toujours plus exigeant et intransigeant

L'objectif du patronat et de son allié le gouvernement, est de placer le code du travail au second plan par rapport aux accords d'entreprise. En clair, ce code du travail ne sera plus la loi ni un rempart

contre les abus des employeurs,

pourront ils aller jusqu'au bout ?

Oseront-ils casser les comités d'hygiène de sécurité et des conditions de travail

oseront ils casser la médecine du travail

oseront ils réduire les pouvoirs de l'inspection du travail

Bref !!! oseront ils tout casser alors qu'ils étaient dans la rue avec nous il y a encore peu pour défendre les intérêts des travailleurs ?

Ce projet de loi El komri est ni plus ni moins que la précarisation des emplois

LOI TRAVAIL

>> La ministre du travail propose une réforme qui transforme en profondeur le code du travail.

>> Parmi les éléments proposés dans le projet actuel

>> ☞ En cas de licenciement illégal, l'indemnité prud'homale est plafonnée à 15 mois de salaire.

>> ☞ Les 11 heures de repos obligatoire par tranche de 24 heures peuvent être fractionnées.

>> ☞ Une entreprise peut, par accord, baisser les salaires et changer le temps de travail

>> ☞ Les temps d'astreinte peuvent être décomptés des temps de repos

>> ☞ Le dispositif « forfaits-jours », qui permet de ne pas décompter les heures de travail, est étendu

>> ☞ Les apprentis mineurs pourront travailler 10 heures par jour et 40 heures par semaine

>> ☞ Le plancher de 24 heures hebdomadaires pour un contrat à temps partiel n'est plus la règle dans la loi (confirmation d'une loi antérieure).

>> ☞ Il suffit d'un accord d'entreprise pour que les heures supplémentaires soient 5 fois moins majorées.

>> ☞ Une mesure peut-être imposée par référendum contre l'avis de 70% des syndicats.

>> ☞ Une entreprise peut faire un plan social sans avoir de difficultés économiques.

>> ☞ Après un accord d'entreprise, un-e salarié-e qui refuse un changement dans son contrat de travail peut être licencié.

>> ☞ Par simple accord on peut passer de 10h à 12h de travail maximum par jour.

>> **Salarié-e-s ou non : cette réforme nous concerne toutes et tous !**

>> Interpellez la ministre du travail et demandez lui de renoncer à ce projet

On voudrait nous faire croire que c'est une loi de dialogue social ? Les syndicats n'ont été reçus par le gouvernement qu'après l'envoi de l'avant-projet de loi au Conseil d'Etat et la découverte de son contenu dans la presse ! Au point que le gouvernement a dû reculer et repousser la date de présentation du projet au conseil des ministres. Surtout cette loi renforce le pouvoir unilatéral d'un patronat de droit divin : il pourra décider unilatéralement de flexibiliser et d'allonger le temps de travail des salarié.e.s, notamment dans les PME. Le mouvement de contestation qui s'est levé hier à Tarbes aujourd'hui à Bagnères est à la hauteur de la gravité de l'attaque portée au monde du travail, aux salariés à la jeunesse, à l'emploi, et au syndicalisme. Avec cette loi, les jeunes futurs salariés deviennent encore plus précaires : précaires pendant leurs études, précaires dans leur insertions professionnelle, et là où on leur dit d'être encore précaires tout au long de leur vie. C'est tout à l'opposé de la République sociale et de la citoyenneté des salarié.e.s dans l'entreprise que prône le texte. Raisons pour lesquelles, nous serons A NOUVEAU dans la rue le 31 mars pour dire non au projet de loi El Khomri, ni social, ni démocratique, ni républicain !

L'Union locale CGT demande le retrait du projet de loi El komri